

**Réseau National de Défense des Droits Humains  
(RNDDH)**



**Passage de l'Ouragan Matthew sur Haïti : le RNDDH  
exige le respect de la dignité humaine par le  
gouvernement haïtien, les Partis Politiques et les  
agences humanitaires**

**21 octobre 2016**

# Sommaire

	<b>Page</b>
I. Introduction	2
II. Méthodologie	2
III. Préparation et sensibilisation des populations à l'ouragan	3
IV. Bilan de l'ouragan Matthew	4
V. Description des zones visitées	5
VI. Situation spécifique des zones	6
1. Département des Nippes	6
2. Département du Sud	6
3. Département de la Grand'Anse	7
4. Département de l'Ouest	8
5. Situation d'autres zones touchées par l'Ouragan Matthew	9
VII. Situation des Marchés Publics	9
VIII. Distribution de l'aide humanitaire	10
1. Interventions des organisations humanitaires	10
2. Interventions des Institutions religieuses	11
3. Interventions des organisations politiques, des partis politiques et des politiciens	11
4. Interventions des autorités étatiques	13
IX. Communautés oubliées	13
X. Besoins de la population	15
XI. Commentaires et recommandations	15

## **I. Introduction**

Les 3 et 4 octobre 2016, un violent ouragan baptisé Matthew a frappé *sept* (7) départements géographiques du pays, savoir, les Nippes, le Sud, la Grand'Anse, l'Ouest, l'Artibonite, le Nord-Ouest et le Sud-est. Cependant, les départements les plus touchés sont ceux qui sont situés dans la partie sud du pays.

Selon de nombreux experts, en certains endroits l'ouragan Matthew était de catégorie 4 et en d'autres, de catégorie 5, sur l'échelle de **Saffir-Simpson**, avec des vents soufflant jusqu'à *deux cent trente kilomètres/heure* (230 km/h).

Dans l'objectif de réaliser une évaluation de la situation au lendemain de l'ouragan et de monitorer la disponibilité et la distribution de l'aide humanitaire, du 11 au 18 octobre 2016, le **Réseau National de Défense des Droits Humains** (RNDDH) et ses structures régionalisées des Nippes, du Sud, de la Grand'Anse et de l'Ile de la Gonâve, se sont rendus dans plusieurs zones touchées.

Ce rapport fait état de la situation des droits humains dans les régions susmentionnées et s'adresse à tous ceux que la question intéresse.

## **II. Méthodologie**

Pour réaliser cette évaluation, le RNDDH et ses structures régionalisées se sont rendus dans les zones ciblées où ils se sont entretenus avec les membres de ces communautés.

Au total *dix-sept* (17) communautés ont été monitorées. Il s'agit de :

1. Anse d'Hainaut, département de la Grand'Anse
2. Bouchy, Anse d'Hainaut, département de la Grand'Anse
3. Jérémie, département de la Grand'Anse
4. Les Irois, département de la Grand'Anse
5. Lillette Anse d'Hainaut, département de la Grand'Anse
6. Rousselin, Dame Marie, département la Grand'Anse
7. Anse-à-Veau, département des Nippes
8. Charlier, Petite Rivière de Nippes, département des Nippes
9. Petite Rivière de Nippes, département des Nippes
10. Aquin, département du Sud
11. Cayes, département du Sud
12. Saint Louis du Sud, département du Sud
13. Chien Content, Ile de La Gonâve, département de l'Ouest
14. Ile de La Gonâve, département de l'Ouest
15. Palma, Ile de La Gonâve, département de l'Ouest
16. Plaisance, Ile de La Gonâve, département de l'Ouest
17. Terre Rouge, Ile de La Gonâve, département de l'Ouest

Cependant, le RNDDH et ses structures ont priorisé les localités éloignées car, souvent, elles ne sont pas prises en compte dans les décisions d'accompagnement des autorités et des organisations humanitaires œuvrant sur le terrain.

Lors de cette évaluation, les membres des communautés ont été invités à partager avec le RNDDH et ses structures régionalisées :

- Le bilan de la situation
- Les besoins de la communauté, par ordre prioritaire
- La disponibilité de l'aide humanitaire et les conditions dans lesquelles elle a été distribuée

### **III. Préparation et sensibilisation des populations à l'ouragan**

Selon les informations recueillies par le RNDDH, l'alerte à l'ouragan n'a pas été divulguée de la même manière aux communautés et celles-ci n'ont pas non plus été touchées en même temps.

Si certaines communautés affirment avoir été mises au courant au moins *une* (1) semaine à l'avance, ce qui a permis aux personnes vulnérables de se déplacer, d'autres communautés n'ont été mises au courant que *deux* (2) ou *trois* (3) jours avant le passage de l'ouragan. Cependant, il a aussi été rapporté au RNDDH et à ses structures régionalisées que des communautés n'auraient pas du tout été averties. Conséquemment, de nombreuses personnes ont été surprises dans leurs jardins.

Pour certaines communautés, il était clair que l'ouragan qui allait s'abattre sur le pays était violent et qu'il allait causer beaucoup de dégâts. D'autres communautés n'ont pas été sensibilisées sur la force de l'ouragan ni sur ses probables conséquences.

De plus, les méthodes de sensibilisation n'étaient pas similaires. Dans certaines communautés, les agents de la **Direction de la Protection Civile** (DPC), munis de mégaphones, ont sillonné les villes, annonçant l'ouragan et invitant les populations vulnérables à se déplacer. Dans d'autres, les membres de la population ont été touchés par radio et enfin, plusieurs communautés ont reçu un message-texte de la compagnie de téléphonie DIGICEL, *deux* (2) ou *trois* (3) jours avant l'ouragan.

Au moins *deux* (2) communautés ont affirmé avoir reçu un appel à la prudence, par message-texte, d'un des candidats à la présidence.

L'électricité n'étant pas régulier dans ces communautés visitées, les populations touchées par radios affirment posséder des appareils fonctionnant avec des batteries.

Dans certaines communautés, les agents de la **Police Nationale d'Haïti** (PNH) ainsi que les agents de la **Mission des Nations-Unies pour la Stabilisation en Haïti** (MINUSTAH) étaient très impliqués dans le déplacement des personnes. Cependant, à aucun moment ils n'ont fait usage de leur autorité pour les forcer à se déplacer. Leur rôle se cantonnait à persuader les populations vulnérables à se rendre dans les abris provisoires.

Dans au moins *sept* (7) des communautés visitées, des familles ont décidé de ne pas se déplacer. Dans au moins *trois* (3) autres, les parents ont mis leurs enfants en sécurité ainsi que leurs papiers et pièces d'identification mais sont retournés dans leurs maisons localisées dans des zones vulnérables.

#### **IV. Bilan de l'Ouragan Matthew**

Les pertes humaines enregistrées suite au passage de l'ouragan Matthew sont nombreuses.

Selon le rapport publié par le **Bureau de Coordination des Affaires Humaines des Nations-Unies** (OCHA) le 17 octobre 2016<sup>1</sup>, *cinq cent quarante-six* (546) morts et *cent vingt-huit* (128) disparus ont été recensés.

*Deux millions cent mille* (2.100.000) personnes ont été affectées par l'ouragan. Parmi elles, *un million quatre cent mille* (1.400.000) sont en situation de vulnérabilité et ont besoin de l'aide humanitaire et pas moins de *cent soixante quinze mille cinq cent neuf* (175.509) personnes sont déplacées.

Les communautés rencontrées dans le cadre de cette évaluation ont affirmé au RNDDH que des enfants ont été emportés par les vents de même que certains adultes. Des personnes du troisième âge ont péri, faute d'assistance. Des corps emportés par les eaux, ont dérivé en des endroits diamétralement opposés aux communautés touchées par l'ouragan.

Les pertes matérielles sont incommensurables. De nombreuses maisons sont complètement rasées. Des centaines de milliers d'autres sont sévèrement endommagées.

#### ***Conséquences de l'ouragan Matthew***

Les conséquences de l'ouragan Matthew sur les communautés touchées sont désastreuses. En plus des pertes humaines et matérielles, des routes sont coupées. D'autres sont bloquées. Des ponts se sont effondrés.

Aujourd'hui, l'épidémie de choléra fait rage dans plusieurs de ces départements. A **Anse d'Hainaut** par exemple, une des communes du département de la Grand'Anse, plus d'une dizaine de personnes sont déjà mortes.

La faim bat son plein. Si rien n'est fait, notamment pour les communautés oubliées, la famine et la disette risquent de frapper rudement ces populations.

Les moustiques foisonnent, notamment sur l'**Ile de la Gonave**.

Les établissements scolaires sont dysfonctionnels car, ceux qui ont été épargnés servent aujourd'hui d'abris provisoires.

---

<sup>1</sup> Haiti : Hurricane Matthew, Situation report # 12, 17 October 2016, Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (OCHA), 7 pages

L'eau potable n'est pas accessible aux populations de ces communautés. Les sources n'étaient pas suffisamment protégées avant l'ouragan. Aujourd'hui, elles sont indistinctes des cours d'eau. Elles ont donc été contaminées.

Dans nombreuses de ces communautés, les populations font leurs besoins physiologiques à même le sol, ce qui contribue aussi, selon les membres rencontrés, à la contamination des sources.

La situation d'insalubrité est très grave. Dans la ville de *Dame Marie*, par exemple, les fosses des latrines ne sont pas profondes. Conséquemment, lors des inondations, les matières fécales envahissent les rues.

Une autre conséquence de l'ouragan Matthew est le report des élections. Si plusieurs des membres des communautés rencontrées affirment n'avoir pas perdu leur carte électorale, la situation de désespoir qui y sévit, n'est pas encore favorable à la tenue d'un scrutin. De plus, 30 % des infrastructures électorales ont été endommagées, selon le bilan du *Conseil Electoral Provisoire* (CEP).

## V. Description des zones visitées

Toutes les communautés visitées par les délégations du RNDDH sont soit partiellement dévastées, soit totalement détruites. Les zones côtières sont très touchées.

Cependant, il convient de noter que les dégâts enregistrés dans les villes sont moindres que ceux enregistrés dans les zones éloignées, notamment dans les sections communales et les quartiers.

La majorité des arbres sont tombés. Les rares qui ne le sont pas, ont perdu toutes leurs feuilles ainsi que leurs fruits, offrant une vue désolée de la nature.



Les bâtiments publics, les établissements scolaires, les églises, les temples de vodou, les hôpitaux ainsi que des maisons qui abritaient des familles, ont été sérieusement endommagés. Les toitures en tôle ont été enlevées complètement ou partiellement. Elles ont été emportées par les vents. Ces tôles, selon ce qui a aussi été rapporté, auraient été à la base de plusieurs décès car, des corps auraient été retrouvés avec des blessures au niveau du cou.

Dans les zones susmentionnées, les maisons qui ne se sont pas effondrées sont pour la plupart celles qui étaient construites en béton. Cependant, celles construites en bois, en paille et dont la toiture était en tôle ou en paille, ont été complètement rasées. Pour certaines de ces maisons, même la trace de leur emplacement a disparu, effacée par les eaux.

## VI. Situation spécifique des zones visitées

Si de manière générale, la situation est catastrophique, le RNDDH et ses structures régionalisées estiment quand même opportun de relater quelques spécificités relatives à certaines régions visitées dans le cadre de cette évaluation.

### 1. Département des Nippes



La commune de *Petite Rivière des Nippes* a été ravagée. Aujourd'hui encore, les traces de l'inondation provoquée par l'ouragan sont visibles. Les boues sont amoncelées aux alentours des maisons et dans les champs. Le paysage est dévasté.

Les *quatorze* (14) habitations dépendant de la commune de l'*Anse-à-veau* ont toutes été endommagées. A titre d'exemples, les maisons situées jadis à *Ti plas, Morne Berthe*, localité dépendant de la commune de l'*Anse-à-veau*, sont détruites à 90 %, selon la population. Or, il s'agit d'une localité où vivait *cinq cents* (500) familles environ.

Dans la ville de l'*Anse à veau*, les dégâts sont aussi nombreux. La délégation s'est rendue à la *Rue Bord de Mer* qui accueille une population dont l'activité principale est la pêche. Aucun mort n'est enregistré dans cette rue parce que la communauté avait été informée à temps de l'ouragan. Cependant, les pertes matérielles sont inestimables car les personnes qui y vivaient ont tout perdu : leurs maisons, leurs effets personnels, les canots avec lesquels elles s'adonnaient à la pêche, leurs têtes de bétail, etc.

Dans de nombreux cas, il a fallu utiliser des canots pour pénétrer dans les maisons et sauver les habitants.

Aujourd'hui, les membres de la communauté de la *Rue Bord de Mer* vivent dans des maisonnettes rafistolées, construites de débris et de bâches qu'elles se sont procurés à des prix exorbitants.

### 2. Département du Sud

Le département du Sud a été sévèrement touché par l'ouragan Matthew. Les zones situées le long de la côte ont été les plus ravagées : Torbeck, Arniquet, Saint Jean, Roche-à-Bateau, Coteaux, Port-Salut, Port-à-Piment, Chardonnières, Les Anglais, Tiburon, etc.

D'autres zones intérieures telles que Maniche et Camp-Perrin ont aussi été totalement ravagées.



Les maisons construites en béton, rencontrées pour la plupart dans les communes du département, ont été plus ou moins épargnées. Cependant, les maisons construites en bois et en éclisses de bois, localisées notamment dans les sections communales, ont été complètement rasées ou partiellement endommagées.

Jusqu'à date, la **Direction de la Protection Civile** (DPC) est très prudente par rapport aux estimations relatives aux pertes humaines et matérielles enregistrées dans le département. Cependant, les chiffres les plus indulgents, de source inconnue, parlent de *deux cent quatre vingt-huit* (288) morts dûment identifiés.

Pour les communautés rencontrées, ces chiffres ne tiennent pas compte des localités éloignées. Elles estiment par exemple que seul dans les troisième section communale **Coles** et deuxième section communale **Les Zanglais**, au moins *deux cent cinquante-huit* (258) personnes ont perdu la vie, dont *cent quatre vingt quatorze* (194), à **Coles** seulement.

Suite au passage de l'ouragan Matthew, la ville des **Cayes** a complètement été inondée. L'eau a pénétré des maisons ainsi que certaines infrastructures publiques telle que **l'Hôpital Immaculée Conception**.

Dans la ville d'**Aquin**, toutes les maisons ont été endommagées. **Vieux Bourg d'Aquin** a totalement été ravagé par la ravine qui traverse le quartier.

**Lozandye**, une localité dépendant de la quatrième section communale de **Flamand**, commune d'**Aquin**, a été totalement détruite. Aujourd'hui, il n'y existe aucune maison. De plus, la production de sel qui constituait la spécialité de la zone a complètement été anéantie.

**Passe Bois d'Homme**, une autre localité de la quatrième section communale de **Flamand** a aussi été ravagée. Les plantations sont complètement détruites. Les maisons sont rasées et le bétail est porté disparu.

### **3. Département de la Grand'Anse**

Toutes les *treize* (13) communes du département de la Grand'Anse ont essuyé de grands dommages. Une évaluation provisoire soumise par le **Bureau de la Protection Civile** de **Jérémie** le 6 octobre 2016, présente les statistiques suivantes pour le département : *cinq cent vingt-deux* (522) personnes sont décédées. *Mille cinquante six* (1056) sont blessées. *Soixante six mille cent soixante six* (66.166) maisons sont détruites et des milliers de maisons sont endommagées.





Ces maisons endommagées sont divisées, selon ce recensement, en maisons faiblement endommagées (*neuf mille cinquante-et-un (9051)*) et en maisons fortement endommagées (*deux mille cinquante-sept (2057)*).

La commune de **Jérémie** elle-même est très touchée. Cependant, la situation est beaucoup plus catastrophique dans les sections communales.

La ville de **Dame Marie** aujourd'hui patauge dans une grande insalubrité. La raison de cette situation particulière est le fait que les fosses des latrines sont fouillées à moins de *cinq (5)* pieds. Or, lors de l'ouragan, plusieurs latrines ont été endommagées. Conséquemment, les matières fécales ont envahi la ville.

#### **4. Département de l'Ouest**

Les sections communales dépendant de **Léogane**, de **Grand-Goave** et de **Petit-Goave** ont rudement été frappées par l'ouragan Matthew.

La partie ouest de l'**Ile de la Gonâve** a été sévèrement touchée. Plusieurs maisons ont été totalement ou partiellement détruites, sur les côtes comme sur les hauteurs. Beaucoup de toits ont été arrachés.

Sur les côtes de l'île, de nombreuses maisons ont été inondées.

Les plantations ont gravement souffert du passage de l'ouragan Matthew. Selon une estimation de **Concern Worldwide**, 70 à 75 % des cultures seraient détruites. Des milliers de têtes de bétail ont été emportés par les eaux.

Au sortir de l'**Anse-à-Galet** en direction de l'ouest, les routes sont impraticables. Elles sont toutes endommagées par l'eau, ce qui rend les communautés les plus affectées difficiles à atteindre.

A **Chien Content**, localité dépendant de la première section communale **Palma, Anse-à-Galets, Ile de la Gonâve**, presque tous les toits de tôle ont été arrachés par les vents. Plusieurs maisons en construction ont vu leurs murs détruits. Les puits semblent avoir résisté dans la majorité des cas, mais, de nombreuses maisons ont été presque totalement rasées.

A **Terre Rouge**, localité dépendant de la troisième section communale **Grande Source, Anse-à-Galets, Ile de la Gonâve**, les cultures ont été largement endommagées. Le long de la route, et autour des maisons, on peut voir beaucoup d'arbres au sol. Certaines maisons ont été rasées par les vents. Il ne reste que des tas de pierres. D'autres ont perdu leur toit et une partie des murs.

A **Plaisance**, localité de la neuvième section communale **La Palmiste, Pointe-à-Raquettes**, tout comme à **Terre Rouge**, les maisons ont été sévèrement endommagées. Certaines sont totalement détruites. Les toits de plusieurs ont été arrachés et d'autres ont perdu presque tous leurs murs.

Les habitants se sont réfugiés chez des voisins ou chez des proches. Ils tentent de protéger ce qui reste de leur maison avec des feuilles.

#### **5. Situation d'autres zones touchées par l'ouragan Matthew**

Le département du Nord-Ouest a été frappé par l'ouragan. Les communes de **Baie-de-Hennes**, de **Bombardopolis**, du **Môle Saint Nicolas** et de **Jean Rabel** ont enregistré de grandes pertes.

Dans les sections communales **La Comma** et **Colette**, dépendant de **Jean Rabel**, aucune vie humaine n'est à déplorer. Cependant, les pertes matérielles sont nombreuses et les maisons ont enregistré de grands dommages.

Dans le département du Sud-est, au moins *trois* (3) personnes ont perdu la vie et *cinq* (5) autres sont blessées. De plus, 80 % des jardins ont été détruits.

#### **VII. Situation des Marchés Publics**

Le commerce formel ainsi que le commerce informel ont été rudement frappés. Les vendeurs des produits alimentaires ont enregistré de très grandes pertes.

Aujourd'hui, les marchés publics reprennent peu à peu. Cependant, les prix ont exponentiellement augmenté. A titre d'exemples :

- A **Jérémie**, la marmite de *cinq* (5) livres de riz se vendait à *cent trente* (130) gourdes avant l'ouragan. Elle est passée à *cent cinquante* (150) gourdes. De même pour le pois qui se vendait à *deux cent vingt-cinq* (225) gourdes et qui est passé à *trois cents* (300) gourdes la marmite de *cinq* (5) livres. Le sac de charbon se vendait à *deux cent cinquante* (250) gourdes. Il se vend maintenant à *six cents* (600) gourdes.
- A **Anse d'Hainaut**, le sac de farine se vendait à *mille* (1000) gourdes avant l'ouragan. Il est passé à *mille cinq cents* (1500) gourdes. Le Prix de la livre de riz augmenté de 50 %.
- Dans la ville des **Abricots**, la livre de riz qui se vendait à *vingt* (20) gourdes avant l'ouragan est passée à *trente-cinq* (35) gourdes, soit près le double du prix initial.
- A **Dame Marie**, le prix de la livre de riz est passé de *dix-sept* (17) gourdes à *vingt-cinq* (25) gourdes. Le prix du sel a doublé.

Sur **l'île de la Gonâve**, les marchés, dans les localités visitées, sont fonctionnels et les produits sont disponibles. Toutefois, il convient de souligner qu'en date du 12 octobre 2016, les prix n'avaient pas encore augmenté, car les habitants de l'île n'avaient pas encore entrepris de voyage sur les côtes pour s'approvisionner. Les communautés visitées estiment que les prix vont certainement augmenter fortement dès le nouvel arrivage de denrées.

## VIII. Distribution de l'aide humanitaire

### 1. Interventions des organisations humanitaires

Elles sont nombreuses les organisations qui fournissent aux sinistrés une aide humanitaire. Il s'agit entre autres de : Action Aid, CRS, Act Aid, Samaritan's Purse, Food for the Poor, PAM, KORAL, CARE, Médecins sans Frontières, Médecins du Monde, certaines mairies, Rotary Club, des Forces Armées étrangères.

Ces institutions offrent aux sinistrés des produits alimentaires, de l'eau, des pilules d'épuration d'eau, des pains de savon pour la lessive, des bâches, des couvertures de laine, des ustensiles de cuisine et des kits hygiéniques.

Elles ont surtout été rencontrées dans les grandes villes des départements du Sud et de la Grand'Anse. L'aide n'a pas encore atteint les zones reculées. *L'Ile de la Gonave* ainsi que les autres départements touchés par l'ouragan ne sont pas considérés comme étant des priorités.

Il convient de noter que dans certaines communautés, les populations se sont plaintes d'avoir reçu une nourriture à laquelle elles ne sont pas habituées. Cependant, n'ayant rien d'autre à manger, elles se sont résignées à la consommer.

En général, la distribution de l'aide humanitaire se fait de manière partisane. Il a été rapporté au RNDDH et à ses structures régionalisées que les personnes qui travaillent dans ces institutions usent de leur position pour aider prioritairement leurs familles et leurs amis avant de penser à toucher les autres.

Dans certaines communes du pays, comme à *l'Ile-à-vache*, dans la localité *La Hatte*, l'aide humanitaire est hélicoptérée le 12 octobre 2016 par la *Fondation Bon Samaritain* et jetée en pâture aux sinistrés.

Dans d'autres villes, il est reproché aux organisations susmentionnées de procéder à la distribution de l'aide humanitaire dans la pagaille et dans le désordre généralisé. Les sinistrés doivent se battre entre eux. Pourtant, nombreuses de ces organisations souscrivent aux règles de redevabilité humanitaire et font pour la plupart, la promotion des règlements HAP et SPHERE.



Aujourd'hui, les membres de toutes les communautés visitées dans le cadre de cette évaluation sont amers vis-à-vis de ceux qui fournissent l'aide humanitaire. Les raisons avancées sont nombreuses :

- L'aide humanitaire tarde à venir

- L'aide humanitaire n'est pas accessible
- L'aide humanitaire n'est pas disponible pour les sinistrés des régions éloignées
- L'aide humanitaire est distribuée dans l'irrespect total de la dignité humaine
- L'aide humanitaire est distribuée de manière partisane
- Les communautés des sections communales et des quartiers ne sont pas visées dans la distribution de l'aide humanitaire.

## 2. Interventions des institutions religieuses

Selon les communautés rencontrées, la Mission des Eglises Méthodistes, la Mission des Eglises Baptistes ainsi que l'Eglise Catholique sont intervenus sur le terrain, offrant aux victimes de l'aide ainsi que des services.

Elles ont distribué aux sinistrés des produits alimentaires, de l'eau, des habits et des kits hygiéniques.

Il convient de noter qu'à date, seules *deux* (2) institutions semblent avoir adopté une stratégie d'intervention et de distribution qui marche de pair avec le respect de la Dignité humaine. Il s'agit de la ***Mission des Eglises Méthodistes de Jérémie*** et du ***Rotary Club des Cayes***.

En effet, les sinistrés affirment que les distributions faites par la ***Mission des Eglises Méthodistes*** sont réalisées dans l'ordre. De plus, la clinique mobile mise à la disposition des sinistrés par ladite mission offre des services de santé dans l'ordre et la discipline.

De plus, le ***Rotary Club des Cayes*** a fourni des tôles aux sinistrés de ***Nan Savann***, un quartier populaire de la ville des ***Cayes***, pour la réparation des toits de leurs maisons. Le ***Rotary Club*** s'est rendu dans les maisons des particuliers, a fait une évaluation des besoins en tôles sur la base de la dimension des maisons et a remis aux sinistrés un bon de réclamation avec lequel ils ont été invités à passer réclamer le matériau dans une quincaillerie de la ville.

## 3. Interventions des organisations politiques, des partis politiques et des politiciens

De nombreux politiciens sont aussi intervenus dans les zones sinistrés en y apportant de l'aide humanitaire. Les partis politiques les plus rencontrés sont ***Fanmi Lavalas***, le ***Parti Politique Tèt Kale*** (PHTK) et la ***Ligue Alternative pour le Progrès et l'Emancipation Haïtienne*** (LAPEH)).

De manière générale, l'aide humanitaire distribuée par les candidats, est faite sur fond de campagne électorale. Certains candidats profitent même pour distribuer leurs photos aux

sinistrés. Pour leur part, des ont scandé des slogans en faveur de leurs candidats, et ces slogans ont été repris dans la majorité des cas, par les populations sinistrées.

Ils ont fourni aux sinistrés des produits alimentaires, de l'eau ainsi que des tôles pour la réparation ou le rafistolage des toits des maisons et des loaders ont été dépêchés sur le terrain pour le déblaiement des routes.

Dans le département de la **Grand'Anse**, le candidat à la Présidence Jovenel MOÏSE a offert des tôles pour les familles sinistrées soit *six mille* (6.000) tôles pour la commune de **Jérémie** et *deux mille* (2000) tôles pour chacune des autres communes du département. Pour procéder à cette distribution, il est passé par les Mairies. Cependant, à date, personne ne peut fournir des informations sur les procédures, stratégies et techniques de distribution adoptées par les autorités municipales.

Le candidat Jovenel MOÏSE a aussi dépêché tôt dans la matinée du 15 octobre 2016, une cargaison de bananes dans les Nippes et dont la distribution n'était pas assurée par la Mairie. Dans ce cas précis, il a été rapporté que la banane a été distribuée dans le désordre généralisé. Les sinistrés devaient se battre pour y avoir accès. Conséquemment, les femmes, les personnes du troisième âge ainsi que toute personne vivant avec une mobilité réduite, n'ont pas pu recevoir cette aide.



De l'eau et des kits alimentaires ont aussi été distribués aux sinistrés par le candidat à la présidence du PHTK, dans des sachets préparés à cette fin.

La candidate à la Présidence du **Parti Politique Fanmi Lavalas**, Maryse NARCISSE a offert des sacs de riz et des kits alimentaires aux victimes. Elle a choisi de toucher directement les quartiers populaires. Dans ce cas aussi, les distributions ont été faites dans le désordre et la pagaille.

Le député d'Aquin de l'**Organisation du Peuple en Lutte** (OPL), Jean Robert BOSSE a offert aux victimes de sa circonscription, des kits alimentaires. Cependant, encore une fois, les membres de cette communauté ont attiré l'attention sur le fait que les sinistrés devaient se battre pour avoir accès à cette aide alimentaire.

Au moment de la tournée d'évaluation du RNDDH, les loaders dépêchés par le candidat à la présidence de LAPEH, Jude CELESTIN, ont été remarqués, couverts des photos dudit candidat, en train de déblayer des routes.

D'autres cas de distribution dans l'irrespect total des règles de redevabilité ont aussi attiré l'attention du RNDDH et de ses structures régionalisées. A titre d'exemples :

- Dans la ville de **Jérémie**, un container d'aide humanitaire a été mis en pleine rue, tout près du Commissariat de **Jérémie**. Un individu, grimpé sur le toit du container, lançait aux sinistrés des sachets préalablement remplis. Ces derniers se battaient

entre eux au point où souvent, les sachets se déchiraient et l'aide était étalée dans la boue, inutilisable.

#### 4. Interventions des autorités étatiques

L'Etat central semble ne se cantonner qu'à des discours. Au lendemain de l'ouragan, des règles de coordination et les conditions d'intervention étaient dictées par le gouvernement et laissaient présager d'une bonne coordination de l'aide humanitaire. Cependant, aujourd'hui, la situation étant ce qu'elle est, il est clair que les autorités étatiques sont dépassées par les événements.

Les *Centres d'Opération d'Urgence Départementale* (COUD) et les *Centres d'Opération d'Urgence Municipale* (COUM) n'ont pu répondre aux besoins des populations sinistrées. Aujourd'hui, ces structures croulent sous le poids des rencontres avec les agences humanitaires mais, elles n'arrivent pas à coordonner efficacement les interventions.

De plus, certaines mairies ont été choisies pour recevoir de l'aide de l'Etat central alors que d'autres ont été ignorées.

Les membres des communautés qui n'ont pas encore été touchées par l'aide humanitaire reprochent aussi aux autorités haïtiennes, notamment les autorités locales, de ne pas les avoir visités.

#### IX. Communautés oubliées

Dans le cadre de cette évaluation, le RNDDH et ses structures régionalisés ont pu recenser un grand nombre de communautés qui n'ont pas été touchées par la distribution de l'aide humanitaire. Il s'agit entre autres de :

- *Lillette*, troisième section communale de l'*Anse d'Hainaut, Grand'Anse*
- *Bouchy*, troisième section communale de l'*Anse d'Hainaut, Grand'Anse*
- *Boulmier*, douzième section communale des *Cayes, Sud*
- *Coles*, quatrième section communale dépendant de la commune *Les Anglais*
- *Casse*, une localité de la première section communale de *Vérone*, département du Sud
- *Dèyè Lagon*, localité du centre ville de la commune *Les Anglais*.
- *Nan Sab*, première section communale de *Tiburon, Sud*
- Damette, quatrième section de *Tiburon*, département du *Sud*

La situation actuelle de ces communautés ont retenu l'attention de l'organisation.

- ✓ *Lillette* et *Bouchy* sont *deux* (2) localités côtières de la troisième section communale de l'*Anse d'Hainaut*, spécialisées dans la pêche, l'agriculture et l'élevage. Les membres de ces communautés ont tout perdu : leurs matériels pour la pêche tels que les pirogues, canots, les nasses et les appâts, leurs jardins ainsi que leurs têtes de

bétail. Les rares produits de subsistance qu'ils conservaient chez eux ont été emportés par les eaux.

Les statistiques avancées prennent en compte la commune de l'**Anse d'Hainaut**. Pourtant, les membres de ces *deux* (2) communautés dépendant de l'**Anse d'Hainaut**, affirment n'avoir reçu la visite d'aucune autorité ni celle d'une quelconque personnalité chargée de l'évaluation des pertes humaines et matérielles.

Aujourd'hui, les membres des communautés **Lilette** et de **Bouchy** sont livrés à eux-mêmes. Ils n'ont nulle part où aller, pas même pour se protéger de la pluie. Ils ne disposent non plus d'aucun endroit pour dormir. A cause de cette situation, la grippe et la fièvre sont très répandues dans ces communautés.

- ✓ **Boulmier** est une localité située à la sixième section communale des **Cayes**. Avant l'ouragan Matthew, au moins *trois cents* (300) maisons étaient construites dans cette localité. Aujourd'hui, il n'en reste que *cinq* (5). Celles-ci étaient construites en béton armé.
- ✓ A **Casse**, première section communale de **Vérone**, la mer est entrée dans les terres jusqu'à une distance de *trois cents* (300) mètres, balayant tout sur son passage.
- ✓ A **Dèyè Lagon**, localité dépendant de la commune **Les Anglais**, il ne reste plus de maison. Les victimes se sont réfugiés dans les écoles.
- ✓ A **Nan Sab**, première section communale de **Tiburón**, de même qu'à **Dalmette**, il ne reste non plus, aucune maison. Un membre de la protection civile qui s'était rendu à **Nan Sab** pour sensibiliser la communauté sur le passage de l'ouragan et inviter les vulnérables à se déplacer a perdu la vie.

### **Réactions des populations des zones sinistrées**

La grogne et la frustration sont au rendez-vous, notamment dans les localités reculées qui sont oubliées. En plusieurs endroits, les délégations du RNDDH ont été stoppées par les membres de la population qui estiment que les autorités locales tout au moins, auraient dû les visiter car, ayant tout perdu, ils ne pourront pas se relever, seuls, sans l'aide de l'État haïtien.

Si pour certaines communes, une évaluation exacte des pertes est réalisée, pour d'autres, aucune évaluation n'est disponible. A titre d'exemple, la Mairie des **Abricots**, département de la Grand'Anse et le **Bureau de la Protection Civile** de la commune ont pu présenter un bilan chiffré des pertes ainsi qu'un bilan des personnes qui sont accueillies dans les abris provisoires.

Selon les membres des communautés rencontrés, de nombreuses attaques de convois sont enregistrées. Pour certains cas, il s'agit de cas de banditisme. Cependant, pour d'autres cas, il sont la conséquence des stratégies de distribution adoptées par tous ceux qui interviennent aujourd'hui sur le terrain et qui choisissent, sur la base de leurs propres

données, leurs régions d'intervention. Or, le fait par des convois d'aide humanitaire de traverser des zones sinistrées n'ayant encore rien reçu pour toucher des communes éloignées constitue une stratégie qui risque de mettre en danger la vie des personnes qui font partie de ces convois. Par exemple, le 13 octobre 2016, un convoi de l'OIM a été bloqué à **Fogasse**, à l'entrée de la ville des **Cayes**. La MINUSTAH est venue en aide au convoi. La population en colère s'est rendue dans les mornes avoisinantes et a lancé des pierres en direction des agents de la MINUSTAH.

D'un autre côté, plusieurs dépôts d'aide humanitaire ont été attaqués. A titre d'exemples :

- Le 14 octobre 2016, le dépôt de la **Mairie des Cayes** a été pillé.
- Le 15 octobre 2016, une attaque a été perpétrée contre la base de la MINUSTAH des **Cayes**. La population n'a pu piller le dépôt qui y était localisé en raison de l'intervention de la MINUSTAH qui a lancé des tubes de gaz lacrymogène.

## **X. Besoins de la population**

Les besoins des populations des zones sinistrées sont divers. Parfois, ils sont similaires mais ont été classés par ordre différent de priorité, selon les capacités de ces zones et selon le niveau des dégâts enregistrés.

Dans les communautés qui ont été oubliées, les priorités sont aujourd'hui, l'eau, la nourriture et les médicaments.

Dans toutes les communautés, les besoins concernent aussi les matériaux de construction soit pour la réparation et le rafistolage des maisons, soit pour leur reconstruction totale. De plus, ces communautés ont besoin de plantules et de semences des produits qui poussent dans moins de *trois* (3) mois tels que : patates douces, maïs, pois noirs, choux, piment, carottes, etc.

Pour les localités côtières les besoins touchent aussi les canots, les nasses et les masques pour la pêche par plongeon.

D'autres localités doivent être pourvus en moustiquaires pour permettre aux populations de se protéger contre les piqures des moustiques.

## **XI. Commentaires et recommandations**

L'ouragan Matthew a eu pour les départements des Nippes, du Sud et de la Grand'Anse, des conséquences désastreuses. De nombreuses zones des départements de l'Ouest, du Nord-Ouest et du Sud-est ont aussi été gravement touchées.

Encore une fois, la population haïtienne s'est montrée résiliente. Ils sont en effet nombreux ceux qui déjà tentent du mieux qu'ils peuvent, de recommencer. Ils rafistolent eux-mêmes leurs maisons, se préparent des abris avec les débris et les morceaux de tôles ramassés çà et là et lavent les rares objets et habits qu'ils ont trouvés après le passage de l'ouragan.



Les plus démunis attendent une aide humanitaire qui tarde à venir mais, ils estiment que l'aide ne pourra jamais leur permettre de se relever totalement. Alors, ils réfléchissent déjà sur ce qu'ils doivent faire, une fois la phase de l'urgence passée.

De nombreuses organisations internationales ont décidé d'intervenir directement sur terrain, écartant les structures étatiques locales existantes, les organisations haïtiennes et surtout, les organisations communautaires de base. En ce sens, le RNDDH et ses structures régionalisées rappellent que cette stratégie d'intervention avait, au lendemain du séisme du 12 janvier 2010, abouti à des résultats mitigés.

Le RNDDH et ses structures régionalisées estiment que l'ouragan Matthew a fait autant de dégâts en raison de la vulnérabilité des personnes victimes ce, bien avant son passage. Elles vivaient dans des zones côtières ou dans des maisons construites dans l'irrespect total des normes de construction.

Plusieurs stratégies de communication ont été utilisées pour sensibiliser la population du passage de l'ouragan Matthew. Cependant, de nombreuses communautés ont été touchées trop tard, ce qui n'a pas permis aux personnes vulnérables de se déplacer à temps.

Les agents de la PNH de même que les agents de la MINUSTAH n'ont pas usé de leur autorité pour forcer les populations vulnérables à se déplacer.

De nombreuses victimes ont aussi perdu la vie en raison du fait qu'elles ont banalisé l'ouragan.

Le RNDDH et ses structures régionalisées déplorent les attaques essuyées par les convois. Si dans certains cas, il s'agit de cas de banditisme, dans d'autres cas, ces attaques sont la preuve que la situation s'aggrave dans de nombreuses zones. De plus, ces attaques témoignent du peu d'implication des agents de la MINUSTAH dans la gestion de l'après-ouragan et du nombre insuffisant des agents de la PNH dans les communes et les sections communales.

Le RNDDH et ses structures régionalisées croient que les pays qui se disent amis d'Haïti n'avaient pas besoin de déployer autant de forces armées militaires pour acheminer l'aide alors qu'ils ont pour la plupart voté en faveur de la présence des agents de la MINUSTAH sur le terrain, dont deux des missions sont de contribuer à la stabilisation politique en Haïti et renforcer les institutions de l'Etat.

Aujourd'hui plus que jamais, les autorités haïtiennes doivent prendre au sérieux les conséquences du réchauffement climatique et des mauvaises pratiques ancestrales haïtiennes comme la coupe des arbres pour la fabrication du charbon de bois. Il est temps que les autorités haïtiennes mettent en place des alternatives au charbon de bois, accessibles à toutes les communautés.

Au moment de la rédaction du présent rapport, des pluies diluviennes s'abattent sur le pays. Des inondations sont déjà enregistrées en plusieurs endroits dont des zones qui étaient ravagées par l'ouragan. Il est inconcevable que les autorités continuent de compter

autant de victimes notamment lors des pluies ce, d'autant plus que ces victimes sont souvent issues des zones vulnérables. L'Etat haïtien doit donc penser à adopter une stratégie d'évacuation définitive des victimes.

La **Direction de la Protection Civile** (DPC) doit, avant de lancer des appels à évacuation aux populations vulnérables, évaluer les centres d'accueil. En effet, à Aquin, les personnes vulnérables ont été invitées à se rendre à l'**Ecole Armée du Salut**. Cependant, alors qu'elles étaient à l'intérieur de l'abri, le toit de celui-ci a été emporté par les vents.

Les autorités locales auraient dû s'impliquer davantage dans la gestion de l'après ouragan Matthew. Il est inconcevable qu'aujourd'hui encore, des communautés n'aient pas été visitées par elles.

Le RNDDH et ses structures régionalisées regrettent amèrement que l'aide humanitaire ait été politisée. En effet, des candidats ont utilisé la misère, la précarité et la vulnérabilité des populations sinistrées pour mener campagne, ce, en dépit du fait que le CEP ait formellement interdit de continuer avec les activités de campagne électorale et aussi, en dépit du fait que dans plusieurs stations de radio, ces actions ont été dénoncées. Il s'agit aussi, malheureusement, d'une stratégie de campagne qui a marché puisque de nombreux membres des communautés rencontrées ont affirmé vouloir voter pour certains candidats parce que ceux-ci se sont portés à leur secours tout de suite après l'ouragan Matthew. ***Encore une fois, les électeurs risquent de voter pour les mauvaises raisons.***

Le RNDDH et ses structures régionalisées recommandent aux autorités concernées de :

- Publier un recueil de construction parasismique et para-cyclonique
- Elaborer un plan de reconstruction qui prenne en compte la vulnérabilité des zones
- Définir des stratégies de communication efficaces en vue de prévenir à temps les communautés à risque
- Evaluer les centres d'accueil avant la période cyclonique avant d'y référer les populations vulnérables
- Préparer les centres d'accueil pour les rendre aptes à recevoir les sinistrés
- Définir des stratégies d'intervention aptes à rendre accessible et disponible l'aide humanitaire pour tous les sinistrés
- Coordonner la distribution d'une manière telle que toutes les zones sinistrées soient touchées
- Interdire formellement aux candidats et aux partis politiques d'intervenir directement dans les zones sinistrées

- définir des stratégies d'intervention qui prennent en compte le respect de la dignité humaine
- Exiger que toute institution désireuse d'intervenir dans la gestion des catastrophes naturelles respectent les stratégies d'intervention qui tiennent compte du respect de la dignité humaine
- Prendre toutes les dispositions pour la reprise des classes dans les zones sinistrées.